



Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2022)

Centre pénitentiaire de Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

Visite du 14 au 18 octobre 2019 (2e visite)

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté a relevé 8 bonnes pratiques et émis 90 recommandations.

Le rapport de visite de 2019 avait été transmis au garde des sceaux, dont les réponses sont reproduites ci-dessous, et aux ministères de la santé et de l'outre-mer, ainsi qu'au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie qui n'avaient pas formulé d'observations.

1. BONNES PRATIQUES

Les semi-libres pour lesquels le directeur ordonne à titre conservatoire la réintégration immédiate en détention, au regard de la commission d'une infraction à l'extérieur ou de la violation de l'une de leurs obligations, restent au quartier de semi-liberté jusqu'à la décision du juge de l'application des peines.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Situation inchangée en 2022.

Le régime dit « exorbitant » des fouilles intégrales, désormais consacré par la loi du 23 mars 2019 et permettant qu'une personne détenue soit fouillée systématiquement pour une durée allant jusqu'à trois mois « lorsque les nécessités de l'ordre public et les contraintes du service public pénitentiaire l'imposent » n'est pas mis en œuvre à la sortie des parloirs. Des fouilles y sont pratiquées mais jamais de façon systématique.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Situation inchangée en 2022.

La commission pluridisciplinaire unique « violence, dangerosité, vulnérabilité » ne se borne pas à fixer les niveaux d'escorte ou de dangerosité des personnes détenues : elle procède également à un examen de leur profil et essaie de mettre en œuvre des solutions adaptées aux risques qu'elles encourent (vulnérabilité, handicap) ou font encourir (violence, évasion).

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Cette pratique perdure en 2022.

Des modalités d'expression collective adaptée au contexte mélanésien ont été mises en place au quartier maison d'arrêt des hommes grâce à une relation sereine et de confiance entre agents de détention et personnes détenues.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Cette pratique est étendue à l'ensemble des quartiers de détention sous la forme de la consultation conformément à l'article L.411-2 du code pénitentiaire.

Les semi-libres peuvent accéder à l'unité sanitaire et sont soignés comme les autres personnes détenues. Ce dispositif inédit – traditionnellement les semi-libres sont exclus du dispositif de soins en milieu pénitentiaire et réorientés vers la médecine de ville – mériterait d'être étendu, ou au moins expérimenté, dans d'autres prisons.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Situation inchangée en 2022.

L'existence d'activités réunissant femmes et hommes détenus permet d'élargir leur accès tout en participant au travail de préparation à la sortie. Un développement de ces activités mixtes serait vivement apprécié.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Situation inchangée en 2022, élargie aux enseignements scolaires.

L'organisation de sorties sportives collectives, encadrées par différentes catégories d'agents et adaptées à la situation physique et pénale des participants, notamment dans le cadre d'une préparation à la sortie pour certains, est à valoriser et étendre au plus grand nombre.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Ces sorties collectives ont été reconduites en 2022.

Dans le cadre de leurs pratiques quotidiennes, le parquet et le juge de l'application des peines font en sorte, par la mise en œuvre de politiques pertinentes, de limiter la surpopulation carcérale au sein de l'établissement.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le parquet, dans la situation très complexe eu égard au surencombrement, continue de mettre en œuvre des politiques pertinentes s'agissant des mises à exécution des courtes peines. Le juge d'application des peines officiant pour le milieu ouvert est très attentif à la situation de l'établissement.

2. RECOMMANDATIONS

2.1 PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Les conteneurs maritimes qui tiennent lieu de cellules dans les quartiers centre de détention, « à titre provisoire » depuis plus de six ans, doivent être remplacés par des installations respectant la dignité des personnes détenues ; il en est de même des cellules du quartier de préparation à la sortie.

REPOSE IMMEDIATE JUSTICE

Les conteneurs métalliques installés sur le site ont permis d'offrir des places nouvelles pour le centre de détention et le quartier de préparation à la sortie, sans attendre la délivrance d'un permis de construire, mais ils sont dégradés et doivent être remplacés. L'étude confiée le 02 décembre 2020 à l'agence pour l'immobilier de la Justice (APIJ) a précisé pour but d'assurer leur remplacement et de viser à la réhabilitation des services à la personne par la mise à niveau de l'ensemble des fonctions afférentes. L'objectif est double : l'amélioration des conditions de détention et des conditions de travail, en prenant en compte les spécificités ultra-marines. L'opération est complexe puisqu'elle doit se dérouler en site occupé et parce que son phasage (programmé à partir du premier semestre 2021 jusqu'au lancement des travaux en 2024) doit prendre en compte la mise en service du centre de détention de Koné.

Les bâtiments modulaires sont l'objet d'un programme ambitieux de réfection financé au titre du programme 107 d'équipement immobilier à hauteur de 1,6 million d'euros pour les travaux (isolation, pose de fenêtres notamment) et de 1,7 million d'euros pour le remplacement intégral du mobilier. Ce plan de travaux débute en mai 2021 avec la consultation des entreprises et s'échelonne sur trois années.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Dans l'attente de la mise en œuvre de cette étude, l'ensemble des fenêtres des CDO-CDF-MAF- QSG- QPS ont été remplacées. La réfection des fenêtres de la maison d'arrêt des hommes (MAH) doit intervenir dès cette fin d'année. Les sols des bâtiments modulaires du QPS-CDO et une partie des sols du centre de détention femmes (CDF) sont terminés. La réfection (en dur) des sols du QSG seront achevés en début d'année 2023.

L'accueil de personnes détenues sur des matelas posés à même le sol doit cesser immédiatement. Dans le cadre du remplacement des conteneurs par des cellules en dur, il doit être tenu compte du nombre moyen de personnes détenues accueillies à l'établissement, stable depuis deux ans, et du principe de l'encellulement individuel afin de construire des installations susceptibles d'héberger dignement la population pénale à l'avenir.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

L'évolution du taux d'incarcération depuis début 2022 n'a pas permis de faire cesser l'accueil des personnes détenues avec un matelas posé à même le sol.

L'absentéisme, pas toujours justifié, ajouté aux vacances de poste, génère des lacunes dans les fonctions occupées qui peuvent avoir des conséquences dans la qualité de la prise en charge des personnes détenues. Il convient d'y remédier au plus tôt.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

L'absentéisme est toujours prégnant au centre pénitentiaire de Nouméa. Une commission d'absentéisme destinée à faire frein à cette situation est en cours de mise en œuvre. Par ailleurs, les dispositions de retrait de 1/30ème sont systématisées, de même que des procédures disciplinaires sont engagées pour les absences non justifiées. La procédure dite de la « retenue comptable du trentième indivisible » à l'encontre des agents

n'ayant pas prévenu de leur absence ou ne l'ayant pas justifié dans les délais imposés sera mise en œuvre au cours du second semestre 2022.

L'établissement doit être en mesure de faire face aux dépenses quotidiennes. Il n'est pas concevable qu'il se trouve en situation de cessation de paiements trois mois avant la fin de l'année.

REPOSE IMMEDIATE JUSTICE

S'agissant de l'insuffisance des ressources financières de l'établissement évoquée par les contrôleurs, les dépenses de fonctionnement du centre pénitentiaire de Nouméa ont augmenté de plus de 70 % entre 2011 et 2018 passant de 3 051 631 € à 5 218 675 € en sept ans. Cette augmentation est importante au regard des établissements similaires situés en métropole comme en outre-mer dont l'augmentation des moyens de fonctionnement sur la même période s'est limitée à 9 %.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les dépenses sont en augmentation de 15%, la MSPOM a délégué 95% du budget, le reliquat de 5% devrait être délégué prochainement par la DAP, ceci restera cependant insuffisant au regard de la forte augmentation de l'effectif de la population pénale et des frais supplémentaires que cela engendre.

Le pilotage budgétaire doit être affermi afin d'évaluer correctement les besoins objectifs de la structure et les financer à leur juste hauteur, de développer un dialogue de confiance entre tous les interlocuteurs, d'améliorer la lisibilité du budget et de permettre la prévisibilité des dépenses.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le premier dialogue de gestion s'effectue en mai de l'année N pour l'année N afin d'avoir une projection au 31 décembre. Le réajustement intervient en fin de gestion.

Il est anormal que dans certains quartiers, les personnes détenues soient enfermées dans leur cellule pendant des durées allant de treize à quatorze heures. La fermeture des unités, très précoce dans certaines d'entre elles (17h), doit être mieux adaptée à la réalité des besoins physiologiques des personnes détenues et de leurs habitudes en milieu libre.

REPOSE IMMEDIATE JUSTICE

Le cadre de la réorganisation des activités voulue par le chef d'établissement s'inscrit dans le régime prévu pour la catégorie d'établissements dont relève la structure de Nouméa : en centre pénitentiaire, la présence des détenus est vérifiée le matin à 07 heures et les portes des cellules sont fermées par les agents à 19 heures.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le rythme de vie en milieu océanien est décalé par rapport à la métropole. Aussi, si l'on peut convenir que les cellules sont fermées entre 17h00 et 17h30 au Centre Pénitentiaire de Nouméa, il convient aussi de préciser que le début des promenades a lieu dès 06h15/06h30 ; Les activités débutant entre 07h00 et 08h00.

2.2 LES ARRIVANTS

Les arrivants doivent pouvoir avoir accès aux équipements sportifs pendant la période du parcours « arrivants ».

REPOSE IMMEDIATE JUSTICE

En l'état, l'utilisation des équipements sportifs du centre pénitentiaire de Nouméa par les arrivants est difficile à envisager car il n'y a qu'un seul terrain et il jouxte le plateau sportif (une salle d'activités doit en revanche leur être réservée sur des créneaux définis par le chef d'établissement en lien avec le SPIP).

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les personnes détenues du quartier « arrivants » bénéficient maintenant d'une séance de sport. L'établissement ne comportant qu'un seul plateau sportif, il n'a été possible de dégager qu'un seul créneau de sport par semaine pour les arrivants.

Une salle d'activité munie de matériel (jeux, livres) doit être mise à disposition des arrivants.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le manque d'espace et de locaux ne permet pas d'aménager une salle d'activité au sein du quartier « arrivants ».

2.3 LA VIE EN DETENTION

Les cellules du quartier maison d'arrêt des hommes doivent être remises en état. Les problématiques d'absence de vitres aux fenêtres, de remontées d'égout, d'équipements manquants ou délabrés, d'impossibilité d'accès à un réfrigérateur alors que les conditions climatiques le nécessitent, doivent notamment être rapidement résolues.

REPOSE IMMEDIATE JUSTICE

Le plan de travaux débute en mai 2021 avec la consultation des entreprises et s'échelonne sur trois années alors que la perspective de la mise en service en septembre 2022 du centre de détention de Koné.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les travaux de réfection des cellules de la maison d'arrêt des hommes (MAH) ont été programmés et seront mis en œuvre à l'ouverture du CD de Koné. Un appel d'offre a été lancé pour la rénovation complète des 245 cellules de l'établissement mais s'est avéré infructueux en juin 2022. Une nouvelle consultation a été publiée et les travaux de réfection pourront commencer dès octobre 2022 si celle-ci est fructueuse. Ces travaux englobent la réfection complète de chaque cellule : peinture, carrelage, électricité, plomberie, coin cuisine, fenêtres, portes, et coin TV.

Les cours de promenade du quartier maison d'arrêt des hommes doivent permettre de marcher et de s'asseoir sans se salir, de disposer de matériel pour l'activité physique et d'un abri suffisant contre le soleil ou la pluie.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les cours de promenades de la maison d'arrêt hommes (MAH) ont été entièrement aménagées (sols bétonnés, préau, points d'eau, urinoirs, bancs, tables et jardinières) pour un montant de 450 000 €.

Chaque cellule du quartier maison d'arrêt des femmes doit disposer d'une douche.

REPONSE IMMEDIATE JUSTICE

Le programme de réfection débutant en mai 2021 prévoit d'installer des douches dans les cellules du quartier maison d'arrêt des femmes.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

La situation sanitaire en 2021 sur le territoire n'a pas permis l'engagement des travaux de douches en cellule. Un appel d'offre a été lancé pour la rénovation complète des 245 cellules de l'établissement. Il a été infructueux en juin 2022, une nouvelle consultation a donc été publiée et les travaux de réfection pourront commencer dès octobre 2022 si celle-ci est fructueuse. Ces travaux englobent la réfection complète de chaque cellule (peinture, carrelage, électricité, plomberie, coin cuisine, fenêtres, portes, et coin TV) et pour la maison d'arrêt des femmes (MAF) l'aménagement d'un coin « douche ».

Les femmes détenues doivent pouvoir avoir des activités à l'extérieur de leur lieu de détention, y compris avec les hommes incarcérés et notamment pour bénéficier d'une formation professionnelle.

REPONSE IMMEDIATE JUSTICE

La réorganisation des activités, a été voulue par le chef d'établissement et que la refonte du règlement intérieur, validera certaines initiatives, comme la possibilité d'intégrer la mixité hommes-femmes dans certaines activités d'enseignement ou de formation professionnelle.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

La mixité hommes-femmes des activités au CP de Nouméa est effective.

L'encellulement individuel doit être le principe dans tous les quartiers centre de détention du centre pénitentiaire de Nouméa, en application de la loi.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

La situation de surencombrement de l'établissement ne permet pas l'encellulement individuel.

Dans l'attente de la mise en œuvre de l'encellulement individuel dans les quartiers centre de détention, des équipements doivent au moins être installés sans délai pour accueillir deux personnes convenablement.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Un appel d'offre a été lancé pour la rénovation complète des 245 cellules de l'établissement. Il a été infructueux en juin 2022, une nouvelle consultation a donc été publiée et si celle-ci est fructueuse, les travaux de réfection pourront commencer courant octobre 2022. Ces travaux englobent la réfection complète de chaque cellule : peinture, carrelage, électricité, plomberie, coin cuisine, fenêtres, portes, et coin TV et pour la maison d'arrêt des femmes (MAF) l'aménagement d'un coin « douche ».

Dans l'attente d'une restructuration complète de l'établissement impliquant la destruction des containers, les cellules des quatre quartiers centre de détention doivent être correctement rééquipées (pose de vitres aux fenêtres, de portes à l'espace sanitaire, etc.) et remises en état du point de vue électrique.

REPOSE IMMEDIATE JUSTICE

Les bâtiments modulaires sont l'objet d'un programme ambitieux de réfection financé au titre du programme 107 d'équipement immobilier à hauteur de 1,6 million d'euros pour les travaux (isolation, pose de fenêtres notamment) et de 1,7 million d'euros pour le remplacement intégral du mobilier. Ce plan de travaux débute en mai 2021 avec la consultation des entreprises et s'échelonne sur trois années.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les fenêtres des quartiers (QPS, CDO, CDF) visés ont été changées pour un montant de 99 900 €. Les fenêtres du QSG et MAH, MINEUR, SG1 SG2, QI-QD seront changées avant la fin 2022. Les espaces sanitaires ont été refaits. Des rideaux occultants ont été posés afin de garantir l'intimité des personnes utilisant les sanitaires et les douches en cellule, pour un montant de 59 504 €.

Les personnes détenues du quartier centre de détention ouvert doivent pouvoir accéder durant la promenade à un téléphone, à un point d'eau et à un urinoir. Par ailleurs, leurs cours doivent permettre une véritable perspective visuelle, a fortiori dans la mesure où les fenêtres des cellules ne l'autorisent nullement.

REPOSE IMMEDIATE JUSTICE

Le plan de travaux devant débiter en mai 2021 permettra le changement du revêtement des cours de promenade du quartier centre de détention ouvert, l'installation de points d'eau et d'urinoirs. Une étude concernant la pose de cabines téléphoniques dans les cours de promenade est en cours.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

La situation sanitaire du territoire en 2021 n'a pas permis d'engager les travaux nécessaires.

Les sanctions collectives doivent être prohibées. Un changement de régime de détention se traduisant par la mise en place de restrictions supplémentaires ne peut en aucun cas viser à ce que l'auteur d'une infraction se dénonce.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les sanctions collectives ne sont plus de mises au CP de Nouméa.

Les quatre cours de promenade du quartier centre de détention fermé doivent être ouvertes simultanément afin de permettre aux personnes détenues, dépourvues de toute autre activité, de s'y rendre plus d'une heure par demi-journée. Chacune de ces cours doit être équipée d'un point d'eau et d'un urinoir.

REPOSE IMMEDIATE JUSTICE

La réorganisation entérinée par le règlement intérieur en refonte, permettra l'ouverture simultanée des cours de promenade du centre de détention fermé au bénéfice des personnes détenues inoccupées.

En mars 2021 ont été achevés les travaux d'installation de blocs sanitaires dans les cours de promenade du quartier centre détention fermé.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les cours de promenades du CDF ont été entièrement aménagées.

Le cadenas fermant les casiers à disposition des semi-libres doit être fourni gratuitement. Les téléphones étant interdits au quartier de semi-liberté, des prises murales doivent équiper chaque casier afin que les semi-libres puissent recharger leurs téléphones pendant la nuit.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les cadenas fermant les casiers des semi-libres sont fournis à titre gracieux par l'établissement. S'agissant des prises murales à l'intérieur des casiers, cette disposition n'a pas été mise en place.

Il doit être réintroduit un régime différencié au quartier de préparation à la sortie, ce quartier ne nécessitant pas que les portes de cellules soient fermées jour et nuit.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Eu égard au nombre de dégradations commises au sein de ce quartier, les portes de cellules ne restent pas ouvertes jours et nuits.

Le principe de l'encellulement individuel doit être systématiquement appliqué pour les jeunes placés au quartier des mineurs.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les personnes détenues mineures sont hébergées individuellement. Seules les dispositions de l'article D. 521 peuvent être mise en œuvre temporairement eu égard à la personnalité du mineur et/ou du risque de passage à l'acte auto-agressif.

Le livret d'accueil et le règlement intérieur du quartier des mineurs doivent être mis à jour et complétés afin que les informations qui y figurent soient cohérentes et exhaustives, que les autorités avec lesquelles la confidentialité des correspondances est assurée soient énumérées dans leur ensemble et que les coordonnées de ces dernières ne soient pas erronées.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le livret d'accueil, le règlement intérieur et un projet de service est en cours de rédaction par l'officier responsable du quartier. La mise en œuvre est prévue avant la fin 2022.

L'établissement doit procéder sans délai à la réfection des cellules du quartier des mineurs puis en assurer l'entretien quotidien nécessaire à leur maintien en état de salubrité. En outre, la prise en charge des mineurs doit inclure leur sensibilisation et leur accompagnement dans les actions et réflexes nécessaires au maintien en hygiène de la cellule qui leur est affectée.

REPONSE IMMEDIATE JUSTICE

Le programme de réfection financé au titre du programme 107 d'équipement immobilier débutant en mai 2021 concerne également le quartier « mineurs » dont les cellules seront intégralement rénovées.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

La réfection des cellules du quartier des mineurs a débuté en 2022 et se poursuit jusqu'à la fin de l'ensemble des travaux. Une première cellule du quartier « mineurs » a été entièrement rénovée pour un montant de 31 954 €, des travaux de réfection de peinture sont actuellement en cours dans toutes les autres cellules pour un montant de 57 294 €.

La cour de promenade du quartier des mineurs doit bénéficier d'un plus grand nombre d'équipements au regard tant des besoins de la population carcérale concernée que du potentiel que cet espace présente en termes d'activités, y compris non sportives et occupationnelles.

REPOSE IMMEDIATE JUSTICE

Des études sont en cours pour déterminer la faisabilité de l'installation d'urinoirs dans les cours de promenade du quartier « mineurs ».

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les mineurs ont accès à leurs cellules pour aller aux toilettes, à la demande, même pendant les promenades ou activités en cours de promenade.

Il est anormal que les personnes détenues mineures soient laissées seules et sans surveillance de 18h à 06h, dans un quartier éloigné du poste central où sont censés être renvoyés les appels d'interphone. L'organisation de la surveillance des mineurs doit être revue en conséquence.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

L'organigramme du CP ne permet pas l'organisation d'un service de nuit au quartier « mineurs ». Il n'est pas acté dans cet organigramme, des postes de nuit pour le quartier des mineurs.

L'autorisation de prodiguer des soins médicaux à un mineur, établie par le titulaire de l'autorité parentale sur celui-ci, doit être datée du jour de sa signature.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les autorisations de soins médicaux sont réalisées conformément à la loi, c'est-à-dire en l'occurrence aux dispositions des articles D.360 à D.401 du code de la santé publique et des articles L.322-1 à L.322-13 du code pénitentiaire.

Les personnes mineures détenues gagneraient à bénéficier, comme le propose l'équipe éducative qui intervient auprès d'eux, d'un accroissement des heures d'enseignement qui leur sont proposées, ce qui serait de nature à réduire leur temps d'enfermement en cellule.

REPOSE IMMEDIATE JUSTICE

Au quartier scolaire, les deux salles de classe ont été repeintes et sont climatisées depuis septembre 2020. Elles ont déjà permis d'étoffer l'offre d'enseignement à l'attention des mineurs.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

L'offre d'enseignement pour les mineurs s'est considérablement étoffée pour répondre aux exigences réglementaires.

Le livret d'accueil et le règlement intérieur du quartier des mineurs doivent inclure des informations relatives aux mesures dites de « bon ordre » et de « mise à l'écart du collectif » qui en exposent les motifs, la procédure d'édiction et les possibilités de contestation.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le règlement intérieur du quartier mineur est en cours de rédaction.

Les mesures dites « de bon ordre » et « de mise en retrait du collectif » doivent faire l'objet d'une procédure formalisée, cohérente vis-à-vis de la procédure disciplinaire et incluant des voies de recours. Le détail de cette procédure doit être porté à la connaissance de la population pénale et des responsables légaux des mineurs détenus.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le règlement intérieur du quartier « mineurs » est en cours de rédaction.

La tenue des registres du quartier des mineurs doit être rigoureuse ; s'agissant des mesures dites « de bon ordre » et « de mise en retrait du collectif », un registre unique doit indiquer, pour chaque personne mineure détenue concernée, la date et le manquement sanctionné, la mesure édictée, sa durée, l'identité de l'auteur du compte-rendu d'incident et le numéro de celui-ci, ainsi que l'identité de l'officier ayant décidé la sanction.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le registre des mesures de bon ordre existe.

Les draps doivent être changés toutes les semaines et les housses de matelas doivent être nettoyées lorsque c'est nécessaire.

REPONSE IMMEDIATE JUSTICE

S'agissant de la buanderie, le change des draps est organisé tous les lundis, pour la moitié de la détention. De ce fait, l'ensemble des draps est lavé toutes les deux semaines et non une fois par mois comme vous l'indiquez. Également, la buanderie ayant été incendiée en 2012, la mise en place d'une nouvelle buanderie dans la maison d'arrêt des hommes est étudiée dans le cadre du schéma directeur et fera en tout état de cause l'objet, comme la cuisine, d'une étude en 2020. Une fois par mois, il est distribué un rouleau de sacs poubelle à l'ensemble des détenus. Le ramassage est, quant à lui, effectué tous les matins, comme vos contrôleurs auraient pu le constater.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les dispositions restent les mêmes en 2022.

Une bassine en plastique doit être fournie à toute personne détenue pour laver son linge.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Une bassine est fournie, et une buanderie avec machines-à-laver et sèche-linge est à la disposition des personnes détenues.

Les travaux nécessaires pour assurer le respect des normes de sécurité et d'hygiène dans les cuisines doivent être menés à leur terme. Le personnel doit bénéficier sans délai d'une formation relative aux règles applicables en matière de sécurité et d'hygiène.

REPONSE IMMEDIATE JUSTICE

La cuisine a été remise aux normes.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

La cuisine a été remise aux normes et les travaux de l'espace « plonge » débutent courant août 2022 pour un montant de 159 707 €. Plusieurs gros travaux ont été réalisés ces dernières années : la réfection des réseaux de gaz 24 437 € en 2018, la rénovation et construction de chambre froide en 2017 pour un montant de 51 523 €, le remplacement des organes de productions pour un montant de 112 000 €, la remise en conformité de l'électricité en 2020 pour un montant de 56 116.20 €.

Les procédures de distribution des repas et le matériel utilisé à cette fin doivent assurer le respect des règles d'hygiène et le maintien des aliments à une température adaptée. Des prélèvements d'aliments pour analyse microbiologique et des tests de température pourraient être utilement pratiqués au moment de la remise des repas en détention et non seulement lors de la préparation dans les cuisines.

REPONSE IMMEDIATE JUSTICE

La cuisine a été remise aux normes.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les tests microbiologiques sont réalisés chaque semaine.

Des réfrigérateurs doivent être installés en cellule pour assurer la conservation des produits frais vendus en cantine et garantir leur consommabilité par le respect de la chaîne du froid.

REPONSE IMMEDIATE JUSTICE

Le programme de réfection prévoit d'équiper les cellules du quartier maison d'arrêt hommes en réfrigérateurs.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Situation inchangée en 2022.

L'aide aux personnes dépourvues de ressources suffisantes ne doit pas être conditionnée par une demande de travail ou de formation professionnelle rémunérée.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

L'aide aux personnes dépourvues de ressources suffisantes est versée conformément aux textes en vigueur.

Le règlement intérieur et le livret d'accueil doivent donner des informations concordantes entre elles et en conformité avec les pratiques concernant les aides apportées aux personnes dépourvues de ressources suffisantes.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le règlement intérieur de l'établissement ne fait l'objet d'une révision qu'à partir de cette année afin de se mettre en adéquation avec les recommandations.

Le règlement intérieur et le livret d'accueil doivent comporter les informations relatives au droit d'acquérir et de conserver du matériel informatique en détention. En outre, les procédures de contrôle et de saisie de ce matériel doivent faire l'objet d'une procédure formalisée et être notifiée à la personne détenue.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

La capacité électrique et le surencorement chronique de l'établissement ne permet pas aux personnes détenues de posséder un ordinateur en cellule.

2.4 L'ORDRE INTERIEUR

Des fiches de poste et des modules de formation, initiale mais également continue, doivent être mises en place pour cadrer les missions des membres de l'équipe locale de sécurité pénitentiaire.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les séances de formations sont régulièrement mises en place pour l'équipe de sécurité pénitentiaire (ESP). Une nouvelle formation globale conforme à la nouvelle doctrine sera faite en 2023.

Les « cellules d'attente » doivent être reconfigurées afin d'offrir une superficie adaptée au nombre de personnes susceptibles d'y être placées. Elles doivent, en outre être pourvues des équipements nécessaires, en particulier un banc ainsi qu'un accès à l'eau potable et à des sanitaires. Leur ventilation doit être suffisante au regard du climat.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les cellules « d'attente » ont été refaites en 2021 pour un montant de 178 000 €.

L'établissement doit actualiser ses directives internes relatives aux pratiques des fouilles et les rendre conformes à la législation applicable.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les directives relatives aux pratiques des fouilles ont été faites ; elles rappellent que la fouille revêt un caractère exceptionnel.

L'ensemble des opérations de fouille mises en œuvre dans l'établissement doit faire l'objet d'un enregistrement permettant d'en assurer le contrôle.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les fouilles sont retranscrites dans le logiciel GENESIS.

Les dispositions de l'article 57 de la loi pénitentiaire doivent être strictement mises en œuvre. A ce titre, en particulier, toute systématisation de la pratique des fouilles intégrales doit être proscrite et le procureur de la République doit se voir transmettre les décisions spécialement motivées ordonnées sur le fondement du deuxième alinéa de ce texte.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les dispositions des articles L 225-1 et L 225-2 du code pénitentiaire (anciennement article 57 de la loi pénitentiaire) sont mises en œuvre.

Les fouilles intégrales doivent être réalisées dans des locaux respectueux de l'intimité et de la dignité des personnes détenues.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les fouilles intégrales des personnes détenues sont effectuées dans les locaux prévus à cet effet.

Dès lors que, dans le cadre de l'instruction d'un dossier disciplinaire, des images de vidéosurveillance sont utilisées pour la mise en œuvre des poursuites, ces images doivent être versées au dossier de la procédure et soumises au principe du contradictoire.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les images de vidéosurveillance utilisées dans la mise en œuvre des poursuites ne sont versées au dossier disciplinaire qu'à la condition que celles-ci ne compromettent pas la sécurité générale de l'établissement.

Dans le cadre de la procédure disciplinaire, l'autorité qui décide de l'opportunité d'engager les poursuites doit être distincte de celle qui assure la présidence de la commission de discipline.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Cette recommandation est respectée.

Un des éducateurs intervenant au quartier des mineurs doit assister aux audiences de la commission de discipline auxquelles des personnes mineures détenues sont convoquées afin d'éclairer oralement les membres de cette commission et l'avocat désigné sur la situation du mis en cause.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Cette recommandation est respectée.

Les cours de promenade de l'ancien quartier disciplinaire, toujours utilisées, doivent être rénovées. Les personnes détenues qui y transitent doivent pouvoir accéder à un point d'eau et à des sanitaires dignes.

REPOSE IMMEDIATE JUSTICE

Les travaux d'agrandissement et d'ouverture à l'air libre des cours de promenade des quartiers disciplinaire et d'isolement provisoires, avec les sanitaires, ont été achevés au début février 2021.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Situation inchangée en 2022.

A l'instar de ce qui est mis en œuvre pour les fonctions d'assesseur pénitentiaire, le recrutement de plusieurs assesseurs civils participant par rotation aux commissions de discipline permettrait une approche diversifiée et renouvelée ainsi qu'une réflexion collégiale sur ces fonctions.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le nombre de volontaires pour être assesseur est restreint, actuellement deux assesseurs civils œuvrent au sein de l'établissement. Le recrutement d'un troisième assesseur est en cours.

La commission de discipline de l'établissement doit veiller à individualiser les sanctions en faisant usage de l'ensemble de celles prévues par le code de procédure pénale, la sanction de quartier disciplinaire ne devant pas être la principale réponse aux manquements poursuivis. Par ailleurs, le centre pénitentiaire gagnerait à améliorer le traitement statistique des données relatives à son activité disciplinaire, dont il pourrait assurer une présentation plus complète et détaillée dans son rapport d'activité.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le traitement de procédures disciplinaires fait l'objet d'analyse individuelle et les sanctions appliquées tiennent compte des faits ainsi que de la personnalité de la personne.

Les personnes détenues isolées doivent bénéficier de conditions matérielles d'enfermement dignes et pérennes.

REPOSE IMMEDIATE JUSTICE

Les nouveaux quartiers disciplinaire et d'isolement sont en reconstruction depuis le 12 octobre 2020, au quartier centre de détention « fermé » et leur mise en service est prévue en septembre 2021.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le nouveau QI-QD aux normes pénitentiaires européennes doit être livré fin août 2022 pour un montant de 3.6 M €. Il comprendra 16 places (huit en QI et huit en QD).

Les personnes punies et isolées doivent pouvoir bénéficier, durant les temps de promenade qui doivent leur être accordés, d'un espace suffisamment vaste, d'une luminosité suffisante et de perspectives visuelles minimales.

REPOSE IMMEDIATE JUSTICE

Les travaux d'agrandissement et d'ouverture à l'air libre des cours de promenade des quartiers disciplinaire et d'isolement provisoires, avec les sanitaires, ont été achevés au début février 2021.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le nouveau QI-QD comprend trois cours QI et trois cours QD d'une surface d'environ 25 m² chacune.

Les rondes de nuit effectuées au quartier disciplinaires doivent préserver la tranquillité du sommeil des personnes détenues.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les rondes de nuit au quartier disciplinaire sont faites dans le calme et le silence. Les contrôles « œilleton » sont faits de manière réglementaire afin de s'assurer de l'intégrité physique des personnes en cellule.

Le passage du médecin au quartier disciplinaire doit être organisé de façon à permettre à toutes les personnes détenues punies de le rencontrer. A défaut de visite quotidienne, cette organisation doit, par une fréquence rapprochée des interventions médicales ou tout autre procédé, assurer la possibilité d'un examen médical même lorsque la personne punie doit purger une période courte de cellule disciplinaire.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le médecin de l'établissement (et à travers lui l'ensemble de l'équipe médicale) est prévenu par écrit à chaque placement en cellule disciplinaire. Les visites du médecin sont réalisées conformément aux textes en vigueur.

La cellule disciplinaire du quartier maison d'arrêt des femmes doit être rénovée afin de préserver la dignité des personnes qui y sont enfermées.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

L'ensemble des cellules et des douches communes de la MAH ont été rénovées en juin 2022, les peintures ont été refaites, les fenêtres ont été remplacées, les étagères des téléviseurs et celles pour ranger les effets personnels ont été refaites, l'électricité et la plomberie ont été rénovés pour un montant de 32 391 €.

2.5 LES RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR

Les livrets d'accueil doivent être mis à jour et donner des informations conformes à la loi pénitentiaire et cohérentes avec le règlement intérieur de l'établissement concernant le nombre de visites hebdomadaires autorisées pour les personnes prévenues.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le livret d'accueil est à jour.

Afin de garantir aux personnes détenues et à leurs visiteurs un minimum d'intimité, des cabines de parloir individuelles doivent être réalisées.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les parloirs ont été entièrement rénovés. Les travaux ont porté sur : la réfection des peintures, l'étanchéité de la toiture terrasse, la réalisation de pare-vue pour respecter l'intimité, la mise en place de plexiglass et la climatisation de la grande salle pour un montant de 31 000 €.

Des boîtes aux lettres accessibles aux personnes détenues et relevées seulement par les personnes affectées au service du vaguemestre doivent être installées dans l'ensemble des quartiers afin qu'il ne soit pas porté au droit à la vie privée une atteinte excessive.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Des boîtes aux lettres sont installées dans chaque quartier.

L'obligation d'affranchissement des courriers internes doit être abandonnée et une procédure de remise du courrier doit être prévue au sein de l'établissement.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Cette recommandation n'est pas mise en œuvre. Néanmoins toutes les dispositions sont prises afin de permettre aux personnes sans ressources suffisantes d'écrire. Au besoin, et à la demande, des enveloppes et timbres sont données à titre gratuit.

Dans l'attente de l'installation de téléphones en cellule voire de l'autorisation des mobiles en détention comme le préconise le CGLPL, un accès au téléphone doit être garanti aux personnes privées de liberté à tout moment, dans des conditions satisfaisantes de discrétion ou de confidentialité. Les modalités d'accès au téléphone doivent tenir compte des plages horaires dans lesquelles les proches des personnes enfermées peuvent être appelés.

REPONSE IMMEDIATE JUSTICE

Une étude concernant la pose de cabines téléphoniques dans les cours de promenade est en cours.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

En raison des dégradations quotidiennes faites sur les cabines téléphoniques qui étaient installées dans les cours de promenade, celles-ci ont été réinstallées dans les couloirs de circulation (année 2014). Un nouveau programme de développement des téléphones en cellule étant annoncé, ce programme a été arrêté.

Le nombre de contacts autorisés sur les listes d'appel des personnes détenues ne doit pas être limité.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le nombre de contacts n'est pas limité.

Les numéros de téléphone des services sociaux accessibles depuis les cabines doivent être affichés à proximité immédiate des postes. En outre, les personnes détenues ne bénéficiant que d'un accès restreint aux services métropolitains pour des raisons de décalage horaire et de coût financier vers ces numéros, pourtant censés être gratuits, une réflexion doit être menée par l'ensemble des autorités concernées afin qu'il soit mis fin à cette exception au principe d'égalité.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Cette recommandation n'est pas réalisable eu égard au fait que les communications vers la métropole se font par « l'international ». Les personnes à l'extérieur n'ont pas accès non plus à ces numéros spéciaux.

Conformément aux dispositions de l'article 727-1 du code de procédure pénale, les enregistrements des conversations téléphoniques des personnes détenues doivent être détruits au terme d'un délai maximal de quatre-vingt-dix jours à compter de la captation.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Cette recommandation est réalisée.

Les règles concernant l'accès aux cultes doivent être rappelées à l'ensemble des agents chargés de la garde de personnes détenues et doivent être effectivement respectées.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les règles d'accès aux cultes sont respectées.

2.6 L'ACCES AU DROIT

Le SPIP doit s'investir dans la mise en place d'un dispositif permettant l'accès ou le maintien des droits sociaux des personnes détenues.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Une assistante de service social (ASS) a été recrutée et elle accompagne les personnes détenues dans leurs demandes : carte nationale d'identité (CNI), droits CAFAT (Caisse de compensation des prestations familiales et des accidents du travail), retraites, ouvertures comptes bancaires.

NB : les droits sociaux en Nouvelle Calédonie sont spécifiques et relèvent le plus souvent des Provinces. En l'absence de cadre strictement défini par la Loi, il est parfois difficile d'aboutir à une articulation dans l'intérêt des usagers, les institutions locales considérant trop souvent qu'il s'agit d'une compétence de l'État.

Les modalités de recueil des requêtes doivent garantir la confidentialité des échanges entre la personne détenue et le destinataire de la demande.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les personnes détenues peuvent faire leurs requêtes sous pli fermé.

La procédure permettant d'assurer le suivi des requêtes et la remise d'un accusé-réception au demandeur doit être systématiquement mise en œuvre par l'ensemble des services. Les réponses apportées aux demandes des personnes détenues doivent également faire l'objet d'une traçabilité.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

La procédure de traitement des requêtes et la remise d'un accusé réception sont désormais mis en œuvre à l'établissement.

Le bureau de gestion de la détention (BGD) traite l'enregistrement des requêtes, les services compétents répondent et le BGD transmet l'accusé-réception à la personne détenue.

L'expression collective ne doit pas concerner le seul quartier maison d'arrêt des hommes. Elle doit être organisée pour l'ensemble de la population carcérale.

REPONSE IMMEDIATE JUSTICE

Les modalités d'expression collective adaptées au contexte mélanésien ont été étendues aux autres quartiers.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Situation inchangé en 2022.

2.7 LA SANTE

Conformément aux dispositions du code de procédure pénale, un praticien responsable de l'unité sanitaire, coordonnant l'ensemble des soins prodigués aux personnes détenues, doit être nommé et disposer d'un temps de travail budgété permettant cette coordination.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Compétence du Ministère de la Santé.

SITUATION EN 2022 SANTE

Voir les observations du Haut-Commissariat en Nouvelle-Calédonie annexées en fin de document.

Les courriers à l'intention du service médical doivent être exclusivement déposés dans des boîtes aux lettres spécifiques gérées par les soignants, ce procédé étant une condition de respect du secret médical.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les boîtes aux lettres spécifiques sont installées dans chaque quartier et unité de détention.

SITUATION EN 2022 SANTE

Voir les observations du Haut-Commissariat en Nouvelle-Calédonie annexées en fin de document.

Les locaux de l'unité sanitaire doivent, en nombre, surface et organisation, permettre l'exercice des soins dans le respect du secret médical.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les locaux mis à disposition de l'équipe médicale sont les mêmes qu'en 2019. Aucun agrandissement n'est prévu.

SITUATION EN 2022 SANTE

Voir les observations du Haut-Commissariat en Nouvelle-Calédonie annexées en fin de document.

Les personnes détenues doivent avoir accès aux soins spécialisés en addictologie.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Compte tenu du manque crucial de médecin addictologue sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie, en accord avec le centre hospitalier spécialisé, l'établissement a pu mettre en place des groupes de parole en addictologie avec des infirmiers spécialisés. C'est à l'heure actuelle, la seule disposition que le ministère de la santé de Nouvelle-Calédonie a pu mettre en place eu égard au manque de soignants sur le territoire.

SITUATION EN 2022 SANTE

Voir les observations du Haut-Commissariat en Nouvelle-Calédonie annexées en fin de document.

Une consultation médicale de sortie doit être systématiquement assurée.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Tous les arrivants sont vus à leur arrivée.

SITUATION EN 2022 SANTE

Voir les observations du Haut-Commissariat en Nouvelle-Calédonie annexées en fin de document.

L'effectif des infirmiers présents au sein de l'unité sanitaire et de la détention doit être suffisant pour permettre un exercice des missions dévolues aux soins.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Compétence du Ministère de la Santé.

SITUATION EN 2022 SANTE

Voir les observations du Haut-Commissariat en Nouvelle-Calédonie annexées en fin de document.

2.8 LES ACTIVITES

Une fois inscrites sur la liste d'attente pour le travail, les personnes détenues doivent être désignées dans l'ordre chronologique de leur inscription tout en donnant la priorité aux indigents.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les règles du travail en établissement pénitentiaire ont changé et c'est désormais le contrat d'emploi pénitentiaire (CEP) qui est mis en place depuis le 01^{er} mai 2022

Les inscriptions aux activités de formation professionnelle doivent faire l'objet d'une procédure formelle et examinées en CPU au même titre que les inscriptions au travail.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

La procédure est rigoureusement respectée.

Le calcul des rémunérations versées aux personnes détenues assurant une activité salariée doit être effectué conformément aux dispositions législatives pertinentes. Pour permettre le contrôle de ce calcul, les feuilles de paie remises aux travailleurs doivent indiquer le poste occupé, la classe de rémunération, le salaire horaire et le nombre d'heures travaillées ainsi, le cas échéant, que le montant des cotisations sociales retenues.

Par ailleurs, la répartition des postes de travail entre les trois classes de rémunération doit être revue, deux seulement des soixante-douze postes proposés au moment du contrôle bénéficiant de la rémunération la moins basse.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le salaire brut de la classe est mentionné sur la fiche de salaire de chaque détenu.

Des formations doivent être proposées aux personnes détenues des quartiers maison d'arrêt et centre de détention.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les formations intra-muros sont proposées à tous les quartiers.

Les deux salles de classe destinées aux cours pour les hommes adultes doivent faire l'objet d'aménagements, dont une climatisation et la pose de protections anti-moustiques, pour les rendre effectivement utilisables à cette fin.

REPOSE IMMEDIATE JUSTICE

Au quartier scolaire, les deux salles de classe ont été repeintes et sont climatisées depuis septembre 2020.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Situation inchangée en 2022.

Un gymnase, ou a minima une salle de sport, doivent compléter les espaces extérieurs. Par ailleurs, des solutions doivent être mises à l'étude afin que le terrain de football et le plateau sportif ne soient pas durablement inondés par débordement des eaux usées en cas de pluie.

REPOSE IMMEDIATE JUSTICE

Il n'a pas encore été décidé de construire un gymnase, malgré la fréquence des intempéries qui, toutefois, n'empêchent l'accès au terrain de sport que ponctuellement. L'opportunité devra en être évaluée à l'aune des besoins exprimés localement.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Situation inchangée en 2022.

L'organisation des activités sportives devrait être revue. Celles-ci sont souvent proposées en même temps que l'accès à la bibliothèque, à la promenade ou au coiffeur, voire en remplacement de la promenade, limitant ainsi leur développement et leur permettant peu d'accéder à une dimension autre que simplement occupationnelle.

REPONSE IMMEDIATE JUSTICE

Le chef d'établissement souhaite adapter l'organisation générale des activités en améliorant leur coordination et ainsi faciliter l'accès du plus grand nombre. Cette réorganisation sera entérinée par le règlement intérieur qui est en refonte.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Cette réflexion n'est pas encore aboutie. Cette réorganisation devant prendre en compte une surpopulation récurrente il n'est pas encore possible d'envisager l'accès au plus grand nombre.

L'ensemble de la population pénale doit être effectivement informé des activités socioculturelles proposées, lesquelles doivent être en nombre suffisant. Un plus grand nombre de salles adaptées pour ce faire doit être mis à disposition à cette fin et un suivi quantitatif doit être mis en place afin de s'assurer que les activités ne bénéficient pas à une minorité de personnes. Le cas échéant, les mesures correctives nécessaires doivent être adoptées.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

L'offre d'activités socio-culturelles a été largement élargie mais le nombre de salle n'a pas augmenté.

Un accès effectif à des ouvrages diversifiés doit être assuré. Cela nécessite d'élargir les conditions d'accès aux bibliothèques, de permettre aux personnes de s'y rendre en dehors des heures de sport, d'enrichir et diversifier les fonds, notamment en ouvrages juridiques et avec le règlement intérieur du centre pénitentiaire, de tenir un catalogue de tous les ouvrages disponibles et de former les auxiliaires bibliothécaires.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

La situation est inchangée en 2022.

La création d'un canal interne permettrait d'améliorer l'information de l'ensemble de la population carcérale et d'apporter quelques postes de travail supplémentaires.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Il n'y a pas de canal interne dans l'établissement.

2.9 L'EXECUTION DES PEINES ET L'INSERTION

La vacance prolongée du poste d'assistant de service social auprès du SPIP est dommageable pour les personnes détenues. Ce poste doit être pourvu sans délai.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Ce poste est pourvu depuis le 01^{er} mars 2020.

Un psychologue doit être affecté au parcours d'exécution des peines. Il serait opportun que la personne détenue assiste à la commission pluridisciplinaire unique la concernant et que la synthèse qui lui est communiquée lui soit commentée oralement.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Il n'y a pas de psychologue « parcours d'exécution des peines » (PEP) au sein de l'établissement.

Le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation chargé du suivi d'une personne détenue doit assister à la commission d'application des peines au cours de laquelle le dossier de cette dernière est examiné.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Procédure mise en place.

L'avis de l'administration pénitentiaire sur les demandes d'aménagement de peine doit être communiqué par écrit au demandeur avant le débat contradictoire et dans un délai suffisant pour lui permettre de préparer utilement ses arguments en réponse.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Une réflexion avec le DFSPPI est en cours afin d'améliorer le dispositif.

L'établissement et le service d'application des peines du tribunal de première instance doivent mettre en place conjointement une procédure aménageant des rencontres entre les juges de l'application des peines et les personnes détenues, en prévoyant notamment une information de ces dernières sur l'utilité de telles rencontres.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le juge de l'application des peines peut à tout moment visiter toutes les personnes détenues qu'il souhaite voir.

Les demandes de changements d'affectation et de transfèrement doivent être traitées avec diligence afin de respecter les droits des personnes détenues.

SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les demandes de transfèrement sont traitées avec diligence, les changements d'affectation aussi. Cependant la crise sanitaire a fortement limité les possibilités d'organisation des transferts en dehors du territoire de Nouvelle-Calédonie.